



Traité Zevahim

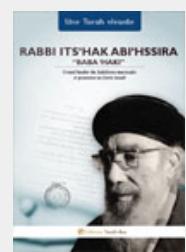
Michna 8 - Chapitre 14

בָּאוּ לִירוֹשָׁלַיִם,
בְּאָסְרוֹ הַבְּמֹתָה,
וְלֹא בָּיהֲ לְבָם עַד הַתְּרָה;
וְהַי֏א בְּיַתָּה נַפְלָה.
קָדְשֵׁי קָדְשִׁים,
בְּאֶכְלִים לְפָנִים מִן הַקְּלָעִים;
קָדְשִׁים קָלִים וּמְעֻשָּׂר שְׁנִי,
לְפָנִים מִן הַחֻמָּה:

[Lorsque le peuple juif]arriva à Jérusalem[et construisit le Temple sous le règne de Chelomo, les autels privés étaient]interdits et il n'y eut pas[de période ultérieure où ils furent]autorisés. Et[le Temple de Jérusalem]était[qualifié]d'« héritage »[dans le verset : « Car vous n'êtes pas encore parvenus au repos et à l'héritage que l'Éternel, votre Dieu, vous a donnés. »]Les offrandes les plus sacrées étaient[alors]consommées à l'intérieur des tentures,[c'est-à-dire dans la cour du Temple], et les offrandes de moindre sainteté et la seconde dîme[étaient consommées]à l'intérieur des murs[de la ville, dont le statut juridique était celui du camp israélite dans le désert].

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions